ANNEXE 3

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE

DATE DU CONTRÔLE :	22 octobre 2014
N° DE CONTRÔLE :	77162001
CARROSSIER (nom et adresse) :	LAMBERET SAS - BP43, 01380 St Cyr sur Menthon (code APE 2920 Z)
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	17.05.2015 (Voir attestation ci jointe)

IDENTIFICATION DU VÉHICULE (2) :

(D1)	MARQUE :	RENAULT
(D2)	Type de Variante Version	MDAC UJZ42B
(E)	Numéro d'identification du numéro d'ordre dans la série du type :	VF640J860FB000456
(F2)	Masse en charge Maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) :	16000
(F3)	Masse en charge Maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (Kg) :	19500
(G)	Masse en service (G1 + 75 kg) (Kg) :	9575
(G1)	Poids à vide national (PV) (Kg) :	9500
(J1)	Genre national (3) :	CAM
(J3)	Carrosserie (désignation nationnale) (4) :	FGTD
(S1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	2

voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (R3), (P6), (U1), (U2), (V7), (V9).

DIMENSIONS : Longueur : L = 9.644 m Largeur : l = 2.600 m Surface L X l = 25.1 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER ;

Je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
- le porte à faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
- dans sa notice descriptive (1) ;
- dans l'accord fourni par son service technique (1) ;

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie ;

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : - Avec hayon

référence LAMBERET

Fait à St-Cyr sur Menthon, le 24 octobre 2014

signature et cachet du carrossier qualifié

FAB : 77162001

N° SAP : 1000077162/1

LAMBERET SAS
BP 43 - 01380 SAINT CYR SUR MENTHON
FRANCE

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) Référence communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la reception du véhicule incomplet
(3) J1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.
(4) J3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route